

Séance du 29 août 2025  
Délibération n°2025-55

L'an deux mille vingt cinq, le 29 août, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Philippe DELAIGUE

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 19 août 2025.

**Objet : Signature documents d'urbanisme.**

Selon le code de l'urbanisme, si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal désigne un autre membre pour prendre les décisions.

Le Maire a déposé une déclaration préalable N° DP 043 230 25 P0018 en date du 21 août 2025 afin d'installer un carport de 15 m<sup>2</sup>.

Il convient donc de désigner un élu qui devra donner son accord sur cette demande et procéder aux signatures requises.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. TRONCHON Gilles afin de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Maire intéressé n'a pas pris part à la délibération.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 02 SEP. 2025 et affichage en mairie le 02 SEP. 2025